



Journée de réflexion prospective

Les technologies militaires avancées à l'épreuve des droits de l'Homme

MOT D'INTRODUCTION

**M. MOHAMMED TAWFIK MOULINE
DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT ROYAL DES ETUDES STRATEGIQUES**

Rabat, le 20 Novembre 2024

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Il m'est particulièrement agréable de vous souhaiter la bienvenue à cette conférence internationale organisée par l'Institut Royal des Etudes Stratégiques, sur le thème : "Les technologies militaires avancées à l'épreuve des droits de l'Homme".

Les technologies militaires avancées ont, au fil des années, façonné de manière déterminante les dynamiques de sécurité internationale. De l'introduction des drones à la guerre cybernétique, en passant par l'armement autonome et la surveillance de masse, ces innovations ont radicalement modifié les paradigmes militaires traditionnels.

Dès l'aube du 21^{ème} siècle, la frontière entre technologie et guerre est devenue de plus en plus floue. Les armes de demain sont désormais conçues pour être plus intelligentes, plus autonomes et, dans certains cas, totalement indépendantes de l'intervention humaine. Parmi les innovations militaires figurent des systèmes de plus en plus sophistiqués, comme les avions, drones et navires furtifs, les missiles hypersoniques, les armes à énergie dirigée ou encore les robots militaires.

L'évolution rapide des technologies militaires, notamment, dans les domaines de la robotisation et de l'automatisation des armes létales, mène à une nouvelle course aux armements à l'échelle mondiale. Elle a un impact majeur sur la stratégie militaire des Etats -de plus en plus de Nations cherchant à acquérir et maîtriser ces technologies militaires de pointe pour renforcer leur souveraineté et leur positionnement stratégique- et redéfinit la manière de mener des conflits et des guerres.

Dans cette perspective, les nouvelles innovations militaires soulèvent des questions profondes quant aux principes éthiques et aux impératifs juridiques, qui gouvernent le recours à la force, notamment, en ce qui concerne les risques d'utilisation des technologies avancées par des acteurs non-étatiques, qui ne sont pas nécessairement soumis au respect du droit international humanitaire.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le droit international, bien qu'évolutif, peine à suivre le rythme rapide des innovations. La mise en œuvre de mécanismes adaptés de contrôle et de régulation demeure un enjeu majeur. En 2018, le Comité International de la Croix-Rouge avait déjà alerté sur les risques potentiels des armes autonomes¹, soulignant que "l'acceptabilité sociale et la légitimité de ces technologies seraient directement liées à leur conformité avec le droit international humanitaire et les droits fondamentaux de l'Homme".

Les questions qui se posent, aujourd'hui, sont complexes : comment garantir que les nouvelles technologies militaires respectent les principes fondamentaux du droit humanitaire international, notamment, la distinction entre civils et combattants, la proportionnalité de l'usage de la force, ... ? Et comment s'assurer que la protection des droits humains, à l'échelle mondiale, ne soit pas reléguée au second plan face à la course technologique dans les politiques de défense ?

¹ CICR, Ethics and Autonomous Weapon Systems: An Ethical Basis for Human Control? 3 avril 2018.

Les droits de l'Homme, qui reposent sur des principes universels de dignité et de justice, se trouvent au cœur de ces débats. La montée en puissance des technologies militaires avancées conduit à une révision de la manière de mener la guerre et requiert une réflexion profonde en vue de cerner les impacts à long terme de ces technologies sur la vie humaine.

Si les technologies militaires peuvent être perçues comme un levier pour renforcer la sécurité et la défense nationales, elles doivent, également, faire l'objet d'un cadre de régulation rigoureux pour éviter les abus et garantir la préservation des droits humains à chaque étape de leur déploiement. Une telle régulation doit être fondée sur des principes moraux et, en particulier, sur l'harmonisation des cadres juridiques nationaux avec les référentiels internationaux en matière de respect des droits humains et de protection des civils en temps de guerre.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le Royaume du Maroc, conscient de ces enjeux globaux, a récemment engagé un processus stratégique pour le développement d'une industrie militaire nationale avancée. En 2020, la loi n°10-20 relative à l'industrie de la défense a été adoptée, permettant de structurer et d'encadrer de manière rigoureuse, tant sur le plan législatif qu'éthique, la création de systèmes d'armement innovants.

Cette initiative s'inscrit dans une logique de souveraineté nationale, avec un objectif clair : doter le Royaume des capacités nécessaires pour s'adapter à la nouvelle dynamique de défense mondiale, tout en intégrant pleinement les préoccupations éthiques liées à l'utilisation des technologies militaires.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La thématique, objet de la rencontre d'aujourd'hui, s'inscrit dans la lignée des questions stratégiques examinées par l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES), qui s'est intéressé depuis sa création aux répercussions des technologies disruptives sur la société et l'économie.

Dans son rapport stratégique de 2015, intitulé "Panorama du Maroc dans le monde : les transitions majeures", l'Institut avait consacré un chapitre à la révolution numérique et à ses différents enjeux sur le plan politique, sécuritaire, économique, social et environnemental. En 2016 et en 2017, l'Institut avait considéré, dans le cadre de son Panel International des Prospectivistes, l'émergence des technologies disruptives comme l'un des douze enjeux cruciaux de l'Humanité, en incluant le secteur de la défense et avait formulé à cet effet des propositions de stratégies.

En 2021, une conférence internationale, organisée à l'IRES, sur les technologies de pointe avait permis de souligner leur rôle de catalyseur du développement, non seulement de l'économie mondiale, mais aussi dans le domaine de la sécurité et de la défense.

Les travaux récents de l'IRES, notamment, l'étude de 2023 sur l'industrie du futur, ont mis l'accent sur l'importance pour le Maroc de renforcer ses investissements dans les technologies avancées, y compris l'intelligence artificielle, pour moderniser ses capacités militaires et accroître leur compétitivité à l'échelle internationale.

En mars 2024, l'Institut a organisé une conférence internationale sur l'intelligence artificielle de confiance, explorant, entre autres, ses applications militaires et les défis éthiques associés à son développement.

La thématique de notre conférence s'insère parfaitement dans la nouvelle grille de lecture du monde de l'IRES, notamment, à travers le pilier "Exponentialité", qui traite de l'ensemble des phénomènes structurels connaissant une accélération exponentielle, tels que les technologies de la communication, la digitalisation, ... et le pilier gouvernance, qui renvoie à l'ensemble des processus de gestion de l'action collective, à partir de l'orientation des conduites des acteurs (*bottom-up*), de la mobilisation et de la motivation des "agents" (actions concertées, *soft power*).

Excellences, Mesdames et Messieurs,

La rencontre d'aujourd'hui constitue une occasion idoine pour réfléchir aux enjeux fondamentaux liés à la convergence des nouvelles technologies dans le domaine sécuritaire et celui des droits humains. Elle réunit des experts venus de divers horizons – militaire, juridique, éthique et technologique – pour discuter des implications pratiques et théoriques des innovations en matière de défense et proposer ensemble des pistes pour un développement respectueux des normes internationales de droit.

Ce sont là quelques propos liminaires aux travaux de cette journée d'étude. Je tiens à exprimer ma gratitude aux intervenants et participants, dont l'expertise et l'engagement nourriront nos discussions. Je vous souhaite des échanges fructueux et un plein succès à cette conférence.